







## COMMUNICATION

Quel type de communication avez-vous prévu ?

.....  
.....  
.....

Souhaitez-vous utiliser les panneaux lumineux de la Ville ?  oui  non

*Si oui, merci de bien vouloir remplir l'annexe 5*

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude technique et la validation d'organisation événementielle. Les destinataires des données sont les services municipaux de la Ville d'Aix-en-Provence. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à : **evenementiel@mairie-aixenprovence.fr***

J'atteste avoir pris connaissance et accepté les clauses de la charte « Organisation événementielle » de la Ville d'Aix-en-Provence.

Date : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Tampon et signature

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

**Copie d'une pièce d'identité** de l'organisateur en cours de validité (C.N.I., Passeport)

**Justificatif professionnel**

- Pour les Artisans et Créateurs : Copie de la carte du répertoire des métiers de janvier 2013
- Pour les Artisans Libres : Copie du justificatif d'identification à la Maison des Artistes ou copie de l'attestation d'inscription INSEE de moins de 3 mois
- Pour les Commerçants et Sociétés événementielles : Extrait du K-Bis émanant du greffe du Tribunal de Commerce (de mois de 3 mois) faisant apparaître impérativement l'activité commerciale et l'enseigne de l'établissement
- Pour les Associations : Statuts dûment enregistrés ou certifiés conformes  
Agrément de l'association  
Extrait de la parution au JO

Copie de l'**attestation d'Assurance Responsabilité Civile ou Professionnelle** de l'année en cours, couvrant tout risque pouvant survenir du fait de votre installation et de l'exercice de votre activité (En cas de buvette, l'attestation devra mentionner les garanties pour les risques alimentaires).

**Plans** détaillés de situation et de masse de la manifestation avec :

- l'implantation du matériel et des dispositifs et nécessaires au déroulement de la manifestation en précisant leurs dimensions
- les zones accessibles au public, les emplacements des services de secours et de sécurité
- l'impact sur les voies (déambulation joindre l'itinéraire prévu rue par rue)

Pour un **débit de boisson** temporaire (buvette) avec alcool :

- Attestation de non condamnation à faire remplir par la personne responsable du débit de boisson sur place (**ANNEXE 1**)
- Copie de la CNI/Passeport de la personne responsable du débit de boisson sur place

Pour une installation de **chapiteaux, tentes ou structures** :

- Demande d'installation de chapiteau, tente et structure
- Attestation de montage des structures provisoires (**ANNEXE 2**)

Pour une utilisation exceptionnelle d'un établissement recevant du public (ERP) :

- Demande d'utilisation exceptionnelle d'un ERP (**ANNEXE 3**)

Pour les ventes au déballage (**ANNEXE 4**)

Pour l'installation de **manège** fournir l'ensemble des documents visés à la circulaire ministérielle n°IOCE1 107345C du 14 mars 2011.

Photocopie des **cartes grises** des véhicules utilisés par l'organisation dans le cadre d'une réglementation sollicitée (stationnement et/ou circulation)

Pour l'utilisation des panneaux lumineux de la Ville (**ANNEXE 5**)

**Autres** autorisations ou démarches administratives :

- Pour réguler la circulation ou le stationnement : déclaration ou à autorisation en préfecture ou en sous-préfecture (dans le cadre de manifestations sportives)
- En cas d'utilisation d'un support musical, des droits sont à reverser à la SACEM